

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 741

Artikel: Société : à double tour
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017088>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

assez bien le personnage Bremi, qui fut déjà candidat malheureux contre M. Friedrich.

Bruno Hunziker, c'est évidemment plus sérieux. Non pas qu'il puisse songer à mettre l'appareil du parti radical à son propre service, c'est-à-dire contre sa vice-présidente Kopp. Mais il compte sans doute beaucoup moins sur ses quatre mois de présidence que sur son indéfectible dévouement d'Argovien à la cause du lobby nucléaire en général, et de Motor Columbus en particulier. Après avoir passé commande à cette entreprise de gros équipements hospitaliers publics, il a quitté le Conseil d'Etat, et pris une place de directeur, qu'il a quittée tout aussi sec deux ans plus tard pour reprendre sa chère étude à Aarau, et exercer dignement son mandat au Conseil national, où il est entré comme «suivant» en 1977. Lors de son accession à la présidence du PRD en avril dernier, B. Hunziker s'est présenté comme l'homme de la décrispation radicale-socialiste; effectivement, il ne dira jamais qu'on sait désormais qui gouverne dans ce pays. Il cherchera plutôt à gouverner lui-même, avec ce sourire trop ironique pour être aimable qui flotte toujours sur ses lèvres.

LE PROFESSEUR

Rico Jagmetti, c'est le professeur qui manquait au quatuor. Professeur de droit au Poly de Zurich, et par ailleurs avocat spécialisé dans les expertises «économiques». On sait encore peu de choses de lui à Berne, où il occupe depuis les dernières élections fédérales le siège laissé vacant par la démissionnaire socialiste Emilie Lieberherr. Celle-là même qui, sortante, l'avait battu d'extrême justesse en 1979 (on avait même à l'époque dû recompter les voix, pour vérifier les 1700 suffrages d'écart). Contemporain à quelques mois près de MM. Bremi et Hunziker, Ricardo Jagmetti, originaire de Zurich et Mairengo TI (voyez le renoncement du parti radical tessinois à «relancer» Pier-

Felice Barchi) devrait avoir sur ses rivaux de la Chambre du peuple l'avantage de siéger au Conseil des Etats, mais depuis si peu de temps. Même M. Honegger y avait passé plus de dix ans.

L'ENJEU

Ah! Fritz Honegger, l'irremplacé! Lui qui se félicite d'avoir sauvé sa santé en quittant le collège gouvernemental après un lustre seulement doit s'amuser la moindre en contemplant la bataille qui s'engage pour sa succession. Car la parenthèse «juridique pure» va se refermer après le départ du

solitaire de Winterthour. Il faut à nouveau un personnalité radicale proche de l'économie, pour ramener le Conseil fédéral à la raison, et reconquérir cette Economie publique dont Kurt Furgler a su s'emparer, au départ de M. Honegger justement. L'enjeu est si important que l'on dit les Zurichois disposés à laisser «leur» siège à l'Exécutif fédéral, au bénéfice par exemple d'un Argovien proche de l'économie en général, et de l'énergie électrique en particulier. Très indirectement, le peuple et les cantons éliront un peu le Conseil fédéral le 23 septembre prochain...

Y. J.

SOCIÉTÉ

A double tour

«N'ouvrez jamais votre porte à des inconnus, ou seulement après avoir mis la chaîne de sécurité.»

«Ne vous laissez pas tromper par de faux papiers de légitimation. Examinez-les et, en cas de doute, téléphonez à l'office par lequel ils ont été délivrés.»

«Ne vous laissez pas tromper par des ruses — toujours de nouvelles — telles que les évanouissements simulés ou les malaises soudains d'hommes, de femmes, voire même d'enfants, devant votre porte.»

«Ne signez jamais un contrat sur le seuil de votre logement avant d'avoir lu toutes ses clauses. Ne vous laissez pas presser ou distraire. Exigez un délai de réflexion.»

«Ne contractez aucun engagement au nom de votre employeur ou de votre voisin.»

«Attention: certains escrocs peuvent simuler des collectes ou des encaissements (les collectes sont soumises à une autorisation).»

«Regardez d'abord par le judas ou la fenêtre pour savoir à qui vous avez affaire.»

«Sans raison évidente, ne laissez pas des étran-

gers pénétrer dans votre logement. Les fonctionnaires doivent se légitimer. Les représentants sérieux le font d'eux-mêmes en vous présentant la carte de voyageur de commerce.»
«De nuit éviter que des inconnus puissent observer votre appartement éclairé. Fermez les volets et stores et tirez les rideaux.»

Sous le titre, «L'occasion fait le larron», il y en a comme ça, imprimé en gras et illustré de façon suggestive, sur une vingtaine de pages, signées (1984) par l'Office suisse de coordination de la prévention contre la criminalité (c.p. 230, 8021 Zurich). Conseils tous azimuts, «car il vaut mieux prévenir les vols que de se faire voler» (!), pour vos vacances, pour vos voyages, pour votre voiture, pour votre deux-roues, pour votre domicile. Qui a dit que la Suisse était le paradis de la sécurité, pays «propre-en-ordre» par excellence? Dieu soit loué, il nous reste encore les speakerines de la TV pour faire un brin de conversation, le soir à la veillée, barricadés dans la chambre à coucher.

Et n'oubliez pas: si vous trouvez un cadavre sur votre paillason en sortant de chez vous, demandez-lui d'abord ses papiers avant d'appeler la police (117).